

'CONSTRUIRE L' EHPAD DE DEMAIN'

CONSTAT : ETUDES DE CONCEPTION (2)

- Les personnels (utilisateurs) sont pas intégrés dans le projet :

Les 'consultations' (IRP , Personnels ,) sont tardives ou discontinues (APD , Dossier Permis Construire) : Modifications difficiles / options irréversibles

Lacunes de compétences des personnels et IRP (lecture de plan , formation à l' analyse de poste, ...)

Les critères de prévention des risques professionnels
sont insuffisamment transcrits dans le 'Programme' :

Risques liés à la mobilisation des personnes


Élaboration et distribution des repas

Accès toiture, entretien des équipements et locaux
techniques ,


...

ACTIONS


- Constituer une équipe autour du Maître d'ouvrage avant la phase conception , phase de programmation : CHSCT , personnels, référents Manutention , ergonomie , ergothérapeute , ..
- Intégrer le résultat de l'évaluation des risques comme critères: Document unique d'évaluation des risques
- Utiliser les conseils des services prévention des CARSAT : Assistance , recommandations , guide bonnes pratiques



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS



inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité



Conception et rénovation des EHPAD

Bonnes pratiques de prévention

2.5 La mobilisation des personnes

Pourquoi utiliser des systèmes de lève-personnes sur rail plafonnier ?

- o Réduit fortement les contraintes posturales lors des transferts des résidents
- o Il permet un meilleur contact avec le résident (face à face)
- o Il assure plus de sécurité et de confort pour le résident
- o Il est disponible immédiatement et n'engendre donc pas de contraintes physiques et de perte de temps pour sa mise en place.
- o Il nécessite moins d'espace au sol qu'un lève-personne roulant pour réaliser par exemple un transfert lit - fauteuil.

Photo 2.5.1 chambre équipée d'un rail avec



Comment choisir un modèle de rail plafonnier ?

- Les éléments à prendre en compte :
- l'organisation des soins et des actes d'hygiène
 - les matériels utilisés (chariots douches, fauteuils techniques...)
 - « Où se feront les douches des résidents en perte d'autonomie : dans le cabinet de toilette individuel, salle de bain commune, avec quel matériel ? »
 - les contraintes techniques (ancrages, présence de fenêtre ou d'ouverture, hauteurs sous plafonds...)
 - la configuration de la chambre :
 - l'espace disponible autour du lit
 - la position du lit et des mobiliers
 - la position et accès de la salle de bain

Doit-on prévoir un rail reliant la chambre au cabinet de toilette ?

Une configuration de rail plafonnier menant jusqu'à l'intérieur de la salle de bain apporte peu de fonctionnalités supplémentaires dans le cas des EHPAD, et nécessite une attention particulière concernant la réalisation de la cloison chambre-cabinet de toilette. Les douches des personnes dépendantes réalisées dans le cabinet de toilette individuel se feront sur une chaise de douche ou brancard de douche et nécessiteront dans tous les cas un transfert du résident sur ces aides techniques.

Photo 2.5.2 salle de rééducation équipée d'un lève-personne sur rail plafonnier



Projet de Guide de conception EHPAD – Champ Coordonné « Aide et Soins à la Personne » 1

5 La mobilisation des personnes

Photo 2.5.3 le rail en « H »



Photo 2.5.4 le rail en « L »



g 2.5.5 Les différentes configurations de rail

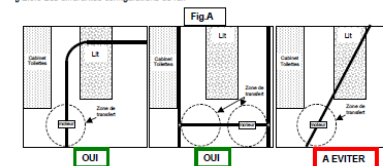
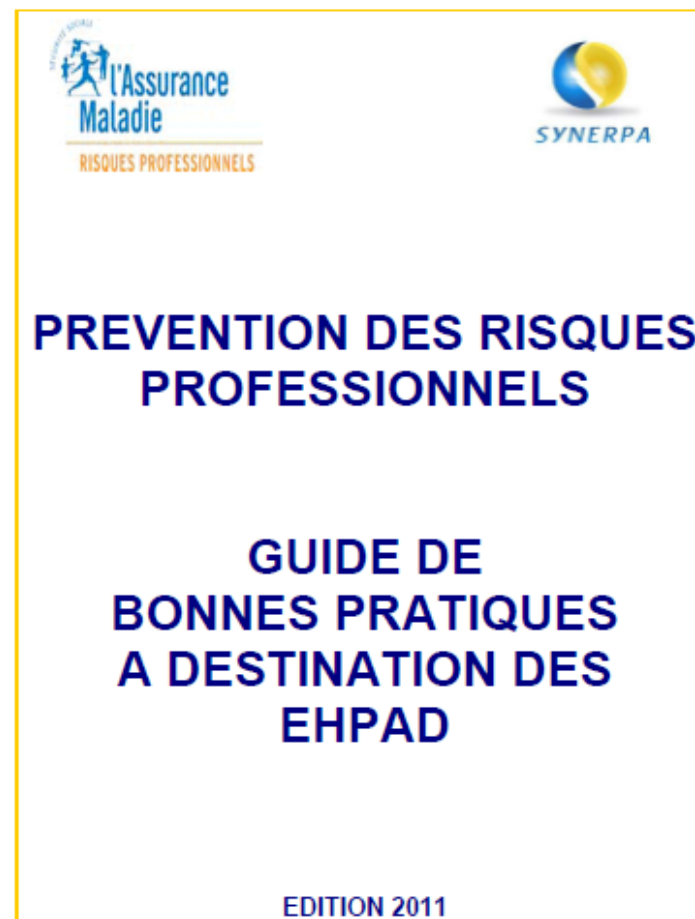


Photo 2.5.6 desserte de stockage du moteur



Projet de Guide de conception EHPAD – Champ Coordonné « Aide et Soins à la Personne » 3



Guide de bonnes pratiques pour la prévention des risques professionnels
SYNERPA / CNAMTS

'CONSTRUIRE L' EHPAD DE DEMAIN'